

DÉLIBÉRATION DES TROIS ORDRES DE LA VILLE DE NISMES, ET ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 20 Juillet 1789.

CEJOURD'HUI 20 juillet 1789, dans la Salle du Palais de la ville de Nismes, attendu que les salles de l'Hôtel-de-Ville n'ont pu contenir le grand nombre des Votans ; les Citoyens des trois Ordres se sont réunis avec MM. les Officiers Municipaux, M. le

Procureur du Roi de Police & les Conseillers Politiques ;

En présence de M. du Caylar, Lieutenant du Roi pour délibérer sur les circonstances actuelles, en exécution du renvoi fait à suite du procès-verbal du jour d'hier :

Ont été également présens & votans MM. de l'Ordre du Clergé de la Sénéchaussée de Nismes, extraordinairement convoqués ; ainsi que plusieurs de MM. les Electeurs des Communes, actuellement en Ville.

L'Assemblée, profondément affligée des désastres auxquels le Despotisme aristocratique a livré volontairement le Royaume, & n'osant s'abandonner à la joie qu'inspirent les promesses du Monarque, lorsqu'on voit encore le Trône environné des Conseillers perfides & cruels qui ont causé les malheurs publics, tandis que les vrais amis de la Nation sont éloignés du Souverain dont ils faisoient la gloire, & du Peuple dont ils assuroient le bonheur ;

Déclare que tous les Citoyens doivent réunir leurs forces pour repousser le despo-

tiſme miniſtériel qu'on n'a pas craint de développer par degrés juſques dans le ſein d'une Aſſemblée Nationale eſſentiellement libre.

Déclare qu'elle adhère unanimement à toutes les Délibérations priſes par l'Aſſemblée Nationale, & notamment à celles des 17, 23 juin & 13 juillet, comme renfermant les principes les plus chers aux cœurs de tous les Citoyens, & les plus propres à cimenter l'union & la félicité des trois Ordres.

En conſéquence, elle regarde comme infames & traitres à la Patrie, tous les Agens du Deſpotiſme, & les fauteurs de l'Ariſtocratie, tous les Généraux, Officiers & Soldats, étrangers & nationaux, qui oſeroient tourner contre les Français des armes qu'ils n'ont reçues que pour la défenſe de l'État.

Elle ordonne à tous les Citoyens de Niſmes, qui ſont à l'armée, de déſobéir aux ordres atroces de verſer le ſang de leurs Concitoyens, s'ils pouvoient en recevoir de pareils; & elle leur enjoint, au nom de la Patrie, de reſpecter & de

défendre tous les Français, comme leurs pères & leurs frères.

Déclare qu'il n'eſt aucun pouvoir dans l'État, qui, contrediſant le vœu conſtant & unanime des Sénéchauſſées, puiſſe déshonorer la Nation par une banqueroute, la rendre infidelle à ſes engagemens quand elle veut les remplir, & infame aux yeux de l'Europe quand elle ſe montre juſte & loyale.

Déclare Martyrs du Patriotiſme les Citoyens qui ſont morts pour repouſſer les attentats des *vrais ennemis* de la Monarchie ; & elle demande à l'Aſſemblée Nationale qu'il ſoit par elle pourvu, au nom de la Nation, à l'entretien des familles de ces généreuſes victimes.

Enfin, elle a arrêté que l'adreſſe ci-après tranſcrite, & extrait de la préſente délibération, ſeront envoyés, au nom des trois Ordres, à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

Suit la teneur de l'adreſſe à l'Aſſemblée Nationale.

A Messieurs, composant l'Assemblée Nationale.

PÈRES DE LA PATRIE,

Les trois Ordres de la Cité de Nismes vous adressent l'hommage de leur immortelle reconnoissance : votre Patriotisme a soutenu l'Etat sur le penchant de sa ruine ; & grâces à votre intrépidité magnanime, l'aristocratie est aux abois. Les trois Ordres vous déclarent solennellement qu'ils adhèrent à toutes vos délibérations, qu'ils applaudissent à vos résolutions généreuses, qu'ils soutiendront vos principes, & qu'ils défendront vos personnes. Dans ce jour où les malheurs publics resserrent les nœuds qui unissent tous les Citoyens, la Noblesse & le Clergé renoncent volontairement aux distinctions même que les Communes respectent ; ils veulent n'être que Français, & demandent à se confondre avec ce bon Peuple dont le courage a sauvé le Trône. Enflammés tous du même Patriotisme, nous sommes prêts à sacrifier

nos vies pour le maintien de vos décrets ; nous voudrions ſceller de notre ſang les monumens de votre ſageſſe, & nous attendons avec confiance, nous exécuterons avec reſpect les lois ſolennelles émanées du ſein d'une Aſſemblée auguſte & libre.

Maintenez votre ouvrage, intrépides Repréſentans du Peuple Français ! Puiſſent, en recevant le châtiment qui leur eſt dû, les crimes qui ont étonné la Patrie éplorée, être pour l'avenir d'utiles & mémorables exemples ! Nous dévouons à l'exécration publique & à votre juſtice les Agens forcenés du deſpotiſme ariſtocratique, & les coupables qui ont indignement abuſé le Souverain. A quelque rang qu'ils ſoient élevés, de quelque titre qu'ils ſoient revêtus, nous appellons la vengeance ſur leur tête, au nom de la France opprimée, de l'humanité outragée, de la foi publique trahie, de toutes les libertés violées.

Songez que tous les Citoyens s'arment, pour repouſſer la tyrannie, & défendre leurs droits ; que l'élite de la jeuneſſe Françaiſe accourra vous envi-

ronner ; & disputer aux braves Parisiens l'honneur de sauver la Patrie. Le moment est venu, où les Peuples s'enseveliroient sous les ruines de la France, plutôt que de vivre dans la honte & dans l'oppression.

Et à l'instant tous les membres de l'Assemblée ont prêté le serment solennel de maintenir, à jamais, les principes qu'ils viennent d'exposer & les résolutions qu'ils ont prises.

L'Assemblée a arrêté ensuite, qu'il sera adressé des extraits de la présente délibération à la ville de Paris, pour lui témoigner la reconnoissance publique, ainsi qu'aux Villes, Bourgs & Communautés de la Province : qu'à cet effet, elle sera imprimée ; & elle a nommé pour signer les extraits, & faire les expéditions, MM. les Consuls & MM. l'Abbé de Rochemore, Vicaire-Général. Griolet le père, Avocat. Clemenceau, Curé de la Paroisse S. Castor. Reinaud de Genas. Vidal, Avocat & Procureur. L'Abbé de Marmier. Le Baron de la Baulme. Meynier de Salinelles. De Cabrières. Roustan, Conseiller. André l'aîné. Rabaut-Dupuy ; & M. Chabrol, Lieutenant-Particulier

en la Sénéchaussée & Siége-Présidial de Nismes, au nom des Electeurs des Communes de ladite Sénéchaussée, présens en cette Ville. Et ont les Délibérans signé, sans distinction de rang, ni de préséance.

Collationné sur l'original par MM. les Commissaires nommés, qui ont signé les extraits.

Sur l'imprimé,

A NISMES, chez C. BELLE, Imprimeur du Roi, de la Ville & des trois Ordres réunis, rue des Fourbisseurs.